

Les différentes formes de stockage des métaux précieux – une explication simple

Document de travail, Version 1

Ludwig Karl

Publication en ligne: 2 août 2015

© L'Auteur 2015. Cet article a été publié sur <https://www.orsuisse.ch>

On peut y accéder directement ici :

English / Englisch / Anglais:

https://www.orsuisse.ch/forms/Ludwig_Karl-The_different_forms_of_precious_metals_storage-v1_2015_08_02.pdf

German / Deutsch / Allemand:

https://www.orsuisse.ch/forms/Ludwig_Karl-Die_verschiedenen_Formen_der_Edelmetalllagerung-v1_2015_08_02.pdf

French / Französisch / Français:

https://www.orsuisse.ch/forms/Ludwig_Karl-Les_différentes_formes_de_stockage_des_métaux_précieux-v1_2015_08_02.pdf

Table des matières

1. Introduction	1
2. Une manière simple de considérer les différents modes de stockage des métaux précieux	1
2.1. Le mode de stockage non alloué	1
2.2. Le mode de stockage alloué	2
3. Schéma : la façon sophistiquée et novatrice de distinguer les différentes formes de stockage des métaux précieux	3
4. Présentation : la nouvelle façon améliorée d'approcher les différentes formes de stockage des métaux précieux	4
4.1. Stockage non alloué	4
4.1.1. Stockage non alloué, 1ère dimension	4
4.1.2. Stockage non alloué, 2nde dimension	4
4.2. Stockage alloué (ou encore, attribué)	5
4.2.1. Stockage alloué, 1ère dimension	5
4.2.2. Stockage alloué, 2ème dimension	5
4.2.3. Stockage alloué, 3ème dimension	6
4.3. Stockage séparé	7
4.3.1. Stockage séparé, 1ère dimension	7
4.3.2. Stockage séparé, 2ème dimension	7
4.3.3. Stockage séparé, 3ème dimension	7
5. Conclusion	9

1. Introduction

Ce document de travail a pour but de présenter à l'aide d'un schéma simple les possibilités existant actuellement pour le stockage des métaux précieux. Il présente pour la première fois un schéma plus étendu qu'à l'habitude des différentes formes de stockage – un schéma qui va plus loin que la simple distinction entre méthodes de stockage **alloué** et **non alloué**.

Il introduit une troisième forme de stockage, appelée ici **séparation**, et divise les différents modes de stockage en **différentes dimensions**.

Ce document ne présente pas les différents systèmes alternatifs de paiement basés sur l'or ou l'argent, mais les considère en tant que modes valides pour la réalisation d'affaires. Le contenu de ce document se concentre plus sur les différentes formes de stockage, leurs possibilités et leurs limites, et en propose quelques exemples.

Ce document est publié en tant que document de travail et a bénéficié des commentaires d'utilisateurs issus d'autres sources. L'auteur l'a structuré librement à partir d'un article académique. Il s'agit de la traduction d'un article originel écrit en anglais.

Il ne présente que les idées et les opinions de l'auteur, pas celles des sociétés qu'il dirige ou au sein desquelles il est impliqué.

2. Une manière simple de considérer les différents modes de stockage des métaux précieux

Les articles font à l'heure actuelle une distinction entre deux types génériques de stockage. Ces derniers sont principalement basés sur les travaux de la LBMA, les comptes clients étant répartis entre les deux modes **Alloué** et **Non Alloué**. On les explique à titre d'exemple ci-dessous.¹

Un schéma comparatif des deux modes peut ressembler à ceci :

	Compte Non Alloué	Compte Alloué
Faillite des gestionnaires de stock : métaux hors masse en faillite	✓	✓
Possibilité de livraison pour le client	✓ / x ²	✓
Propriété directe du métal par le client / créateur garantie	x	✓
Faillite de la contrepartie : métaux hors masse en faillite	x	✓
Métal précieux stocké à la taille exacte de lot spécifié par le titre	x	✓
Le client détient un lingot spécifié (identifié par le numéro du lingot)	x	✓
Les lingots, etc., sont physiquement séparés des actifs des autres clients	x	x

2.1. Le mode de stockage non alloué

Le compte non alloué est principalement caractérisé à la LBMA en ce que le client est un créancier non garanti pour la contrepartie (le « négociant ») auprès duquel il possède un compte.

Le « négociant » a l'obligation de conserver en stock une quantité de métaux précieux identique à celle

¹ Voir <http://www.lbma.org.uk/clearing>

² Le client peut ne pas être en capacité de retrait parce qu'il doit respecter certains critères de livraison – par ex. des tailles minimales de lots – au sein de la portion d'or qui les contient. Le client peut ne détenir la propriété que d'une fraction de la taille minimale de lot requise pour toute livraison.

portée au « crédit » du client. Le client n'a toutefois aucun droit sur la propriété de lingots spécifiques ou sur des tailles spécifiées de lots (par exemple sur 100 g de lingot d'or).

Seuls les « crédits » de métaux précieux doivent être « alloués » à des lingots spécifiques par le négociant pour qu'ils puissent être livrés.

En cas de faillite du négociant, les lingots qui portaient les « crédits » de métaux précieux sont inclus dans le montant de la faillite.

2.2. Le mode de stockage alloué

Avec un compte alloué auprès d'un « négociant » LBMA, le client reçoit la propriété directe des lingots d'or stockés à son nom dans une chambre forte. L'identification des lingots est habituellement réalisée à l'aide de leurs numéros de série ainsi qu'à d'autres détails.

Cela permet la réalisation d'audits spécifiques et assure que le client n'est plus un créancier non garanti.

Les lingots spécifiés sont directement détenus par le client.

En cas de faillite de l'une ou l'autre des parties (« négociant » ou entreposeur), le client conserve toujours la propriété des lingots qui ne seront pas intégrés au montant de la faillite.

3. Schéma : la façon sophistiquée et novatrice de distinguer les différentes formes de stockage des métaux précieux

La croissance des marchés des métaux précieux au cours des dernières années a apporté de nombreuses manières nouvelles d'acheter et de stocker des lingots. L'auteur propose un raffinement de la distinction actuelle faite entre les différents types de stockage de métaux précieux et dès lors, pour atteindre cet objectif, redéfinit un grand nombre de termes utilisés dans le domaine du stockage.

Les deux modes connus de stockage et d'entreposage (Alloué et Non Alloué) sont étendus à l'aide d'un troisième mode :

la Séparation

Chacune des trois formes va être affinée à l'aide d'au moins deux dimensions, le nombre de celles-ci augmentant avec les garanties fournies au client :

Alors que le **stockage non alloué** connaît **deux dimensions**, les modes de stockage **alloué et séparé** existent en trois dimensions.

Le diagramme suivant illustre l'ensemble :

	Stockage Non Alloué		Allocation			Séparation		
	1ère dim.	2nde dim.	1ère dim.	2ème dim.	3e dim.	1ère dim.	2ème dim.	3e dim.
Faillite de l'entreposeur : métaux hors montant de la faillite	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Métaux précieux stockés en détention collective sécurisée	x	x	✓	✓	✓	x	x	x
Le client est propriétaire direct du métal / crédeur sécurisé	x	x	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Les métaux précieux sont maintenus hors bilan	x	x	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Faillite du négociant : métaux hors montant de la faillite	x	x	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Livraison possible au client	x	✓ / x ³	x	✓ / x ³	✓	✓	✓	✓
Métaux précieux maintenus à la taille exacte des bons à ordre	x	x	x	x	✓	✓	✓	✓
Le client détient un lingot spécifié (identifié par num. du lingot)	x	x	x	x	x	✓	✓	✓
Lingots, CNB., physiquement séparés des actifs des autres clients	x	x	x	x	x	x	✓	✓
L'entreposeur n'a pas accès aux métaux des clients	x	x	x	x	x	x	x	✓
Exemples	CNB sans option de livraison, comptes bancaires métaux sans option de livraison	CNB ou comptes bancaires métaux avec option de livraison, compte LBMA non alloué	FNB sans option de livraison (FNB compatible UBS UCITS)	FNB avec option de livraison, GoldMoney, BullionVault (sans enreg. de lingots)	'alloué OrSuisse'	'Séparation OrSuisse', GoldMoney, BullionVault (avec enreg. de lingots), Compte alloué LBMA.	Coffres-forts avec séparation des clients (par ex. palettes-clients séparées)	Coffres-forts ou box propres en chambre forte

³ Le client peut ne pas être en capacité de retrait parce qu'il doit respecter certains critères de livraison – par ex. des tailles minimales de lots – au sein de la portion d'or qui les contient. Le client peut ne détenir la propriété que d'une fraction de la taille minimale de lot requise pour toute livraison.

4. Présentation : la nouvelle façon améliorée d'approcher les différentes formes de stockage des métaux précieux

4.1. Stockage non alloué

Le mode de stockage non alloué est généralement caractérisé par le fait que le client est un créancier non garanti à l'égard de la contrepartie, celle ayant la garde de son or. En cas de faillite de la contrepartie, le client peut se trouver à tout perdre puisque son titre de propriété ne constitue qu'une revendication sur les métaux précieux, qui sera fusionnée avec la masse insolvable de tous les autres créanciers.

4.1.1. Stockage non alloué, 1ère dimension

Cette forme de stockage ne permet pas au client de récupérer ses métaux précieux.

Exemples :

- Des CNB (et pas des FNB), qui ne contiennent pas d'option de livraison ;
- des comptes bancaires métaux qui ne contiennent pas non plus de possibilité de livraison.

4.1.2. Stockage non alloué, 2nde dimension

Par rapport à la 1ère dimension, ce genre de stockage permet au client de récupérer ses métaux précieux bien qu'il soit ici un créancier non garanti. Il devrait cependant être pris en considération que le droit à retrait peut être limité à certaines tailles de lot (par ex. lingots d'or de 100 g ou un lingot d'or pour chaque part complète de 400 onces) et que le client doit répondre à ces conditions minimales pour pouvoir faire une demande de retrait.

Exemples :

- Des CNB (et pas des FNB), qui comprennent une option de livraison au client ;
- Des comptes bancaires de métaux qui comprennent une option de livraison au client – un échange indirect est aussi possible puisque la banque peut permettre l'achat de lingots en contrepartie de la vente de tout ou partie du compte de métaux ;
- un compte LBMA non alloué.

4.2. Stockage alloué (ou encore, attribué)

Le stockage alloué (ou attribué) est principalement défini par le fait que la sauvegarde des métaux précieux n'est pas intégrée au bilan annuel de la société d'entreposage ou de stockage. Le stockage alloué peut être constitué de structures de fonds si les métaux précieux constituent des propriétés séparées et être donc protégé en tant qu'actif spécial avant faillite.

Le client est généralement le propriétaire des métaux précieux et non plus seulement un créancier (voir à **Stockage non alloué**).

Il convient néanmoins de considérer ici que le client n'est propriétaire d'aucun lingot (voir à **Stockage séparé**).

Dans le cadre d'un stockage alloué, les marchandises sont stockées en détention collective sécurisée. Cela signifie que l'entrepouseur est en droit, par exemple, de fournir n'importe lequel des lingots de 100 g ou quoi que ce soit qui est stocké par ses soins en réponse à une demande d'un client (le client ne peut prétendre à un objet spécifique issu d'un fabricant de lingots et muni d'un numéro de série particulier).

4.2.1. Stockage alloué, 1ère dimension

Dans la 1ère dimension les spécificités du stockage alloué, telles que décrites plus haut, sont toutes respectées.

Avec une limitation qui s'applique néanmoins : le client ne peut pas récupérer physiquement les métaux précieux qu'il a stockés.

De plus, le client achète en général une fraction seulement d'un lingot (par ex. 10 g d'un lingot d'or standard qui pèse environ 400 onces ou encore 12,5 kg).

Au cours des dernières années, les modifications des réglementations (par ex. OPCVM) ont apporté de nouveaux supports FNB sur le marché. Alors que quelques-uns des FNB traditionnels (par ex. ZKB Gold FNB) autorisent la livraison de lingots d'or standards, ces nouveaux FNB interdisent toute option de livraison.

Exemples :

- Des FNB sans option de livraison ou contenant même une interdiction explicitement indiquée de toute livraison physique de métal précieux.

4.2.2. Stockage alloué, 2ème dimension

Comme dans la 1ère dimension, le client peut aussi dans la seconde dimension n'acheter qu'une fraction de lingot. Mais il reçoit ici une option de livraison physique qui sera exécutée à sa demande. Les seules restrictions qui peuvent être appliquées ici concernent la fixation d'une taille minimale de lot pouvant faire l'objet d'un retrait physique auprès du fournisseur du stockage sécurisé, par ex. au moins un lingot d'or standard, soit environ 400 onces.

Exemples :

- GoldMoney, BullionVault ou d'autres fournisseurs en ligne auprès desquels vous pouvez acheter des métaux précieux au gramme plutôt qu'en lingots (voir **Stockage séparé, 1ère dimension**) ;
- Des FNB avec option de livraison, par ex. pour la livraison de lingots d'or LBMA standards

4.2.3. Stockage alloué, 3ème dimension

Dans cette troisième dimension, le stockage est encore effectué en détention collective sécurisée. L'entreprise de stockage, au moment du retrait, est autorisée à délivrer au client tout métal, par ex. tout lingot, de son choix à la condition de livrer des métaux répondant exactement à la taille et aux spécifications (par ex. finesse 999/100 ou « certifié raffineur LBMA ») du lot détenu et originellement déposé par le client.

Si un client, par exemple, dépose un lingot d'or de 100 g, le fournisseur du service de stockage peut lui livrer, au moment du retrait, un autre lingot d'or de 100 g plutôt que « son lingot d'or de 100 g d'origine » exactement. Toutefois, sur la totalité de la durée du stockage, le fournisseur de service doit garder en stock le nombre exact de lingots d'or de 100 g qui lui ont été confiés pour leur stockage. Toute refonte et tout échange est interdit, par ex. de lingots d'or de 100 g en un lingot standard puis la fourniture au client d'un titre de propriété correspondant à une fraction du lingot standard.

Exemple :

- 'OrSuisse alloué' – dans le cas du stockage alloué réalisé auprès de OrSuisse, le client recevra au moment du retrait un lot de même taille et de mêmes spécifications que le lingot / la pièce de métal précieux qui aura été déposé à l'origine. Cependant, aucune revendication n'est possible qui concernerait un raffineur en particulier.
Les lingots / les pièces de métal précieux peuvent être enregistrés auprès de « OrSuisse séparé » (voir **Stockage séparé, 1ère dimension**).

4.3. Stockage séparé

La troisième forme de stockage peut être décrite comme étant « une protection maximale de la propriété du client ». L'entreprise de stockage voit ses droits limités au maximum. On peut aussi considérer cette troisième forme comme étant la forme « pure » du stockage.

Le client n'est pas créancier de l'entreprise de stockage et ne supporte dès lors aucun des risques liés aux faillites.

Tous les métaux précieux sont strictement enregistrés au nom d'un client particulier, par ex. à l'aide des numéros de série de ses lingots. Ceci permet au client d'auditer à tout moment l'exactitude de ses stocks. Les retraits sont possibles à tout moment et avec les délais de préavis les plus brefs possible.

4.3.1. Stockage séparé, 1ère dimension

Cette première dimension possède toutes les garanties requises pour le client, tel que décrit ci-dessus. Elle ne connaît qu'une seule limitation, à propos de la séparation physique des métaux précieux d'un client et de ceux des autres clients.

A titre d'exemple, il doit être mentionné qu'un fournisseur de service de stockage peut placer deux lingots appartenant à deux clients différents sur une même palette dans un même coffre-fort. Alors qu'il sera très clairement indiqué à quel client appartient chacun de ces deux lingots, à l'aide de leurs numéros de série, dans le même temps les deux lingots ne seront pas pour autant séparés physiquement l'un de l'autre.

Exemples:

- « [OrSuisse](#) séparé », GoldMoney et ses registres de lingots, BullionVault et ses registres de lingots – tous les lingots enregistrés peuvent être stockés et attachés à une même palette alors qu'ils appartiennent à des clients différents dès lors qu'ils sont clairement identifiés à l'aide de leurs numéros de série ou autres sceaux d'identification, etc.

4.3.2. Stockage séparé, 2ème dimension

En plus de la sécurité habituelle liée à un stockage séparé, dans cette deuxième dimension les produits de chaque client sont physiquement conservés séparément des produits des autres clients.

A titre d'exemple on citera le cas d'un fournisseur de service de stockage qui conserve séparément les métaux précieux de chaque client sur des palettes séparées au sein d'une même chambre forte. Aucune palette ne porte les métaux précieux de deux clients différents. Dans cet exemple, l'enregistrement des numéros de série des lingots reste un prérequis au moment où le prestataire de stockage réalise l'affectation des palettes.

Exemple :

- De nombreuses compagnies, par ex. Loomis International, Rhenus, [Swiss Gold Safe](#), etc., lorsqu'elles organisent leurs propres palettes ou lorsqu'elles réclament la séparation physique de leurs palettes de celles des autres clients (généralement par défaut).

4.3.3. Stockage séparé, 3ème dimension

Cette dernière et ultime dimension, la troisième, se caractérise par tous les avantages liés au stockage séparé et impose les limites ultimes sur le seul prestataire de stockage.

Ici encore, le fournisseur du service de stockage est exclus de tout accès, et parfois même exclus de la

simple connaissance des métaux précieux des clients. Dans certains cas, le fournisseur n'a même aucune idée exacte de ce que le client a pu déposer. La présence physique du client (en personne ou représenté) est obligatoire pour tout mouvement de métaux précieux.

Par exemple, un prestataire de stockage peut entreposer les métaux précieux d'un client dans un coffre sécurisé séparé au sein d'une chambre forte. Aucun métal précieux d'aucun autre client n'est conservé dans ce coffre-là. Et seul le client en détient la combinaison ou la clé d'accès.

Tous les métaux précieux peuvent être enregistrés mais sans obligation de l'être puisque la séparation physique des métaux assure au client l'identification de ses métaux précieux à l'aide par ex. du numéro de son coffre sécurisé au sein de la chambre forte.

Avec cette forme de stockage, aucun accès aux contenus des coffres sécurisés n'est possible pour le prestataire de stockage.

Exemples :

- Diverses entreprises de stockage sur demande de pièces ou de coffres sécurisés séparés, par ex. Loomis International, Rhenus, [Swiss Gold Safe - Coffre-fort](#) etc.

La **Conclusion** de ce document discute plus avant des limitations du stockage séparé sous la forme de sa 3ème dimension.

5. Conclusion

Comme on l'aura vu, de par l'étendue des différentes options de stockage des métaux précieux, le domaine est clairement adapté – d'après l'opinion de l'auteur – à un raffinement de la distinction simpliste et dépassée entre stockages alloué et non alloué.

Les spécificités de ces raffinements peuvent être discutées et l'auteur encourage toute contribution sur le sujet.

Les commentaires des lecteurs seront lus et évalués avec attention et pourront, dans certains cas, être aussi inclus dans les mises à jour de ce document. Les noms des contributeurs seront aussi ajoutés.

Commentaires spécifiques à propos de la 3ème dimension du stockage séparé :

Bien que la 3ème dimension du stockage séparé constitue la forme ultime de stockage en termes de sécurité pour les clients, deux limitations s'y appliquent principalement :

- Limitation 1 – Les banques et les coffres sécurisés:
Les coffres de banque ne peuvent pas toujours être assurés, ou alors uniquement à des tarifs (non commerciaux) élevés.
L'accès aux coffres de banques ne peut pas être garanti à tout moment, notamment en périodes de crises bancaires.
Les obligations réglementaires peuvent imposer un enregistrement du contenu des coffres-forts de banque. A ce jour (note de l'auteur : achèvement de la première version de ce document de travail), il n'existe pas de cas connu par l'auteur où cela aura dû être effectué pour des coffres-forts privés hors circuit bancaire.
- Limitation 2 – les coûts :
En règle générale, les solutions de séparation physique des biens entre clients sont très coûteux.
Du fait du volume plus grand occupé physiquement par l'argent en comparaison à celui occupé par les autres métaux précieux, cette solution peut être compliquée à mettre en œuvre pour le stockage de grandes quantités d'argent.

A propos de l'auteur

Ludwig Karl est détenteur d'un Bachelor en Economie de l'Université Ludwig-Maximilian de Munich. Il réside en Suisse et est le PDG de [OrSuisse](http://OrSuisse.com). Il est aussi l'exploitant de nombreux sites Web pour la comparaison des prix pratiqués dans plusieurs pays par les courtiers en lingots au détail.

(DE: Gold-Preisvergleich.com, AT: Goldpreis.at, CH-DE: Goldpreis.ch, CH-FR: Cours-Or.ch, FR: Prix-Or.fr, AU: Gold-Price.com.au, UK: Gold-Price.co.uk)

Il peut être contacté par courrier électronique à :

karl@orsuisse.ch